

Campus des métiers

DESCRIPTIF

Le Campus des Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire vous propose trois formations dans les secteurs de l'Alimentaire, de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Automobile, de la Vente, de la Coiffure. Il accueille un public jeune par apprentissage 16/29 ans, des contrats de professionnalisation et des adultes en reconversion.



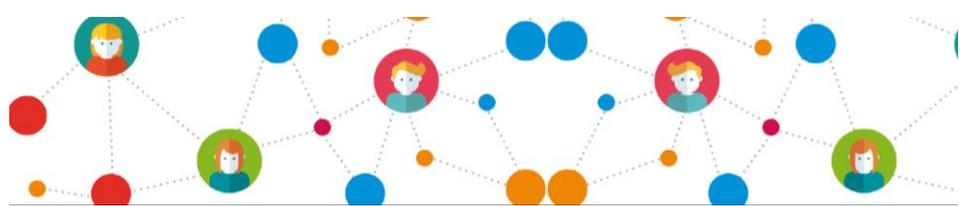
LOCALISATION(S)

Campus des métiers et de l'Artisanat
Centre Val de Loire
164 Avenue John Kennedy BP 65
36002 Châteauroux
02/54/08/70/00

OFFRE DE SERVICE MOBILISABLE

De offres de formation sur 5 secteurs :

- de l'Alimentation (Boucher, Charcutier-Traiteur, Boulanger, Pâtissier, Chocolatier-confiseur)
 - de l'Hôtellerie-Restaurant (Cuisinier, Cuisinier en Desserts de restaurant, Employé de restaurant, Production et Service en Restaurations)
 - de l'Automobile (Carrossier, Peintre en carrosserie et Maintenance automobile)
 - de la Vente / Commerce (Vendeur, Vendeur qualifié)
 - de la Coiffure (Coiffeur, manager de salon)
- Une aide à la détermination de projet professionnel et à sa concrétisation via la Prépa Apprentissage en lien avec le Centre d'Aide à la Décision de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Un accompagnement pédagogique adapté dans le cadre du Pôle Pédagogique Renforcé (PPR) :
- Un atelier de remédiation cognitive
 - Des modules de Français Langue Etrangère
 - Le Protocole Personnalisé de Formation
 - Enseignants spécialisés pour des publics DYS
- Un référent handicap
- Des parcours de formation pour adultes
- Un internat, une restauration collective, une équipe d'animation au service éducatif des apprenants hébergés.
- Un service de médiation
- Des projets de mobilité européenne



LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Tous les publics peuvent venir nous rencontrer. Nous accueillons majoritairement des jeunes de 16 à 29 sur des contrats d'apprentissage, des dérogations existent, des parcours adultes en reconversion sur des parcours individualisés ou de groupe. Des parcours de formation en contrat de professionnalisation.

Les Opérateurs de Compétences financent l'alternance par apprentissage.

Un seul interlocuteur -Yannick LAURENT- pour l'aménagement des parcours dans le cadre du Pôle Pédagogique Renforcé (PPR) :

L'atelier de remédiation cognitive

- *Pour qui ? Pour les apprentis en difficulté dans les savoirs de base (toutes les formations de niveau 5, CAP).*
- *Comment ? Suite à un positionnement (français et maths) fait par tous.*

Des modules de Français Langue Etrangère

- *Pour qui ? Les apprenants d'origine étrangère ne maîtrisant pas suffisamment la langue française.*
- *Comment ? Suite à un entretien avec positionnement spécifique permettant d'identifier concrètement les difficultés propres à la barrière de la langue*

Le Protocole Personnalisé de Formation

- *Pour qui ? Un apprenant nécessitant un aménagement spécifique de sa formation avec un trouble : de santé invalidant, des apprentissages (dyslexie...).*
Des apprenants en situation de handicap ou handicap attesté médicalement.
- *Comment ?*
La demande d'aménagements est initiée par les responsables légaux, l'équipe pédagogique et/ou éducative, éventuellement la MDPH. À partir des informations recueillies (bilans médicaux et/ou paramédicaux (orthophonie...), une commission au CFA détermine les adaptations précises et concrètes à mettre en place et définit les modalités de mise en œuvre de celles-ci à travers la rédaction du protocole pédagogique et/ou éducatif.



Qui contacter ?

Yannick LAURENT
Tél. : 02/54/08/70/00
YLaurent@cma-cvl.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au mercredi
De 8h00 à 12h15
Le jeudi
De 8h00 à 12h00



Pour aller plus loin...

www.cfacm36.fr

<https://www.facebook.com/cfacm36/>

